

**NOTE TECHNIQUE A L'USAGE DES AUTEURS
D'UNE CONTRIBUTION POUR LA REVUE ASTER.**

1. La proposition de contribution

La proposition d'une contribution pour la revue Aster se fait par envoi d'un courrier électronique à l'adresse d'Aster : aster@inrp.fr contenant en pièce jointe le texte de l'article sous un format standard .doc ou .rtf. La date limite de réception des propositions est toujours indiquée dans le texte de l'appel à contribution du numéro en préparation et il vous sera retourné un courrier électronique assurant d'une bonne réception de la contribution.

L'article doit contenir un titre, une signature, un résumé de 8 à 15 lignes, un texte de 15 à 20 pages (3000 signes par page) et une bibliographie.

2. La rédaction de la contribution.

Le service des publications de l'INRP recommande pour l'essentiel les usages typographiques proposés par le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*. Paris : Imprimerie nationale, 2002. Quelques grands principes...

Les auteurs doivent rédiger leurs textes avec le *minimum* d'effets de mise en page. Toutefois, afin de permettre l'exploitation des textes, nous vous demandons :

- de composer le texte en *times new roman* 12 justifié avec un interlignage simple (format de la page avec des marges de 2,5cm) sans aucun retrait (avant ou après les paragraphes), on trouvera uniquement en en-tête la numérotation des pages centrée ;
- de rédiger le titre de la contribution en romain minuscule gras et de le faire suivre du nom des auteurs de la contribution ;
- de limiter les niveaux de titres à 3 niveaux (sans ponctuation finale) :
 - o **1. Titre 1** ;
 - o **1.1. Titre 2**
 - o **• Titre 3**
- d'introduire les citations par des guillemets (le texte de la citation est composé en italiques), les guillemets utilisés étant les guillemets français « guillemets » ;
- de marquer par des italiques les mots ou expressions que vous souhaitez mettre en valeur. *Le soulignement comme le gras sont à proscrire résolument* ;
- de limiter les notes de bas de page au strict nécessaire ;

- de placer les tableaux et documents dans le texte et de les numéroter (tableau 1. Titre tableau 1 – à composer en gras)

Dans la suite de la note, vous trouverez des informations plus spécifiques à l'usage :

- des majuscules ;
- des citations latines et locutions étrangères au français ;
- de l'abréviation des nombres ordinaux ;
- des espaces et ponctuations.

Majuscules

Il convient de proscrire l'usage intempestif des majuscules. Ainsi, ne prennent pas de majuscule (en français) les noms de mois, de jours, comme les titres sociaux –professeur, ministre, président – ou les institutions dans leur désignation factuelle –conseil général, université, rectorat, académie. Précisons que l'Académie comme l'Institut désignent respectivement l'Académie française et l'Institut de France qui abrite celle-ci. Il est donc préférable quand on veut désigner l'INRP ou les IUFM d'utiliser leurs acronymes.

Pour les noms d'organismes, de laboratoires, de centres de recherches, etc., on ne met en capitales que la première lettre :

Centre national de la recherche scientifique / Institut national de recherche pédagogique / Laboratoire d'anthropologie sociale / Centre de recherches en éducation de Nantes

Les lettres accentuées doivent conserver un accent lorsqu'elles sont en capitales : À, Â, É, È, Ê, Î, Ô, Û...

Internet prend une majuscule, comme *Web* lequel doit, en toute rigueur, être composé en italiques, s'agissant d'un terme anglais.

Citations latines et locutions étrangères (au français)

Elles se composent le plus souvent en italiques. Seules certaines expressions passées dans le langage courant se composent en romain (cf. tableau ci-après).

Abréviations des nombres ordinaux

On abrège premier(ère), deuxième/second(e), troisième..., de la manière suivante : 1^{er}/1^{re}, 2^e/2nd/2^{de}, 3^e (*et non* 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...).

Rappelons également que 1^o, 2^o, 3^o... sont les abréviations de *primo*, *secundo*, *tertio*..., le signe supérieur étant la lettre « o » et non un zéro.

On proscrie aussi la répétition des signes ou des lettres pour indiquer la pluralité :

§ 5 et 6 (*et non* §§ 5 et 6); p. 8-17 (*et non* pp. 8-17) ; f^{os} 2 et 3 (*et non* ff. 2 et 3).

Le pluriel abrégé de numéros est n^{os} *et non* n^os.

Locutions latines

Les locutions latines non francisées se composent en italique dans un texte en romain, et réciproquement, en romain dans un texte composé en italiques.

<i>ad hoc</i>	<i>grosso modo</i>
<i>ad libitum</i>	<i>ibidem</i> ou <i>ibid.</i>

<i>a fortiori</i>	<i>idem</i> ou <i>id.</i>
<i>a posteriori</i>	<i>in extenso</i>
<i>a priori</i>	<i>in extremis</i>
<i>bis</i>	<i>in fine</i>
<i>infra</i>	<i>sic</i>
<i>loc. cit.</i>	<i>statu quo</i>
<i>modus vivendi</i>	<i>supra</i>
<i>op. cit.</i>	<i>ter</i>
<i>passim</i>	<i>via</i>
<i>quater</i>	<i>vice-versa</i>

Lorsque ces locutions commencent une phrase, leur première lettre, se compose en capitales et on notera également que les abréviations « cf. » (*confer* : « comparez avec ») et « etc. » (*et cætera* : « et toutes autres choses ») se composent en romain.

De plus en plus nombreuses sont les expressions latines passées dans le langage courant. Celles-ci peuvent se composer en romain et sont alors accentuées quand cela est nécessaire. Mais elles peuvent être également composées en italique et donc sans accents.

critérium/criterium	mémento
desiderata	mémorandum
duo	post-scriptum
duplicata	requiem
erratum	tollé
in-folio	vade-mecum
intérim	veto
maximum	visa

Espaces & ponctuation

Avant le signe	Ponctuation	Après le signe
Pas d'espace	,	Espace normal
Pas de blanc	.	Espace normal
Espace insécable	;	Espace normal
Espace insécable	!	Espace normal
Espace insécable	?	Espace normal
Espace insécable	:	Espace normal
Espace normal	–	Espace insécable
Espace normal	«	Espace insécable
Espace insécable	»	Espace normal
Espace normal	(Pas d'espace
Pas d'espace)	Espace normal
Espace normal	[Pas d'espace
Pas d'espace]	Espace normal

3. Citation et bibliographie

3.1. La citation

Dans la revue Aster, on utilise la citation dite du « premier élément ». On indique dans le corps du texte, et entre parenthèses, une référence bibliographique abrégée, comportant, séparés par une virgule :

- le nom du(es) auteur(s) ;
- la date de l'édition consultée ;
- le(s) numéro(s) de page(s).

Cette référence réduite renvoie à la référence complète localisée en bibliographie finale, exemples :

(Leroi-Gourhan, 1964, p. 54-58)

LEROI-GOURHAN A. (1964). *Le geste et la parole. Techniques et langage*. Paris : A. Michel.

(Baron & Bruillard, 1996)

BARON G.-L. & BRUILLARD É. (1996). *L'informatique et ses usagers dans l'éducation*. Paris : PUF.

(Bachelard, 1970b)

BACHELARD G. (1970). *Le rationalisme appliqué*. Paris : PUF.

3.2. La bibliographie finale

La principale source de l'information contenue dans la référence bibliographique est le document signalé et la première source d'information dans le document est la page de titre ou son équivalent. Lorsque le document n'a pas de page de titre ou d'équivalent, une autre source (une couverture, etc.) peut fournir l'information nécessaire. Les références bibliographiques finales sont *toujours* classées par ordre alphabétique d'auteur et *toujours* selon les schémas généraux ci-dessous indiqués, *punctuation comprise* : cette ponctuation obéit principalement à l'exigence de *séparation des éléments* de la référence. L'éditeur, l'année d'édition, *a fortiori* les pages indiquée-s sont naturellement celles et ceux du document *effectivement utilisé* par l'auteur. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'une première édition. En ce cas, il convient d'indiquer la date de la première édition.

Schémas généraux :

Monographies | NOM¹ Prénom (année). *Titre : sous-titre*. Lieu : Éditeur.

SENSEVY G. (1998). *Institutions didactiques : étude et autonomie à l'école élémentaire*. Paris : PUF.

DOUAIRE J. (dir.) (2004). *Argumentation et disciplines scolaires*. Lyon : INRP.

Contributions à des monographies | NOM Prénom (année). Titre de la contribution.

In Prénom Nom. *Titre*. Lieu : Éditeur, pages.

WEBER F. (2001). De la modélisation à la description armée : le cas de l'ethnographie réflexive. In J.-Y. Grenier, C. Grignon & P.-M. Menger. *Le modèle et le récit*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, p. 355-364.

¹ Les noms des auteurs sont composés en petites capitales.

Articles de périodiques | NOM Prénom (année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, année, tomaisou ou volume, n°, pages.

BRU M. (2002). Pratiques enseignantes : des recherches à conforter et à développer ». *Revue française de pédagogie*, n°138, p. 63-71.

PICON A. (1994). Les rapports entre sciences et techniques dans l'organisation du savoir, milieu XVIII^e–milieu XIX^e siècle ». *Revue de synthèse*, t. CXV, n°1-2, p. 103-120.

DUTERCQ Y. & LAFAYE C. (2003). Engagements et mobilisation autour de l'école : les actions pour le maintien en ZEP d'écoles. *Revue française de sociologie*, vol. XLIV, n°13, p. 469-495.

Périodiques | *Titre du périodique* (année), tomaisou ou volume, n° : Titre du fascicule, coordonné par Prénom Nom.

Psychologie française (2002), t. 47, n°2 : Neuropsychologie cognitive et clinique, coordonné par Lilianne Manning.

Recherche et formation pour les professions de l'éducation (2005), n°48 : Formation et problématisation, coordonné par Michel Fabre.

Revue de métaphysique et de morale (1994), vol. 99, n°1 : La médiation italienne.

Mémoire de DEA, thèses, mémoires d'HDR | NOM Prénom (année). *Titre : sous-titre*. Type du mémoire (doctorat, hdr...) avec mention ou non « non publié », nom de l'université, nom de la ville de l'université.

PETERFALVI B. (2001). *Obstacles et situations didactiques en sciences : processus intellectuels et confrontations : l'exemple des transformations de la matière*. Thèse de doctorat en sciences de l'Éducation non publiée, université de Rouen, Rouen.

ORANGE C. (2000). *Idées et raisons : Construction de problèmes, débats et apprentissages scientifiques en sciences de la vie et de la Terre*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sciences de l'Éducation non publié, université de Nantes, Nantes.

Références aux documents électroniques

Les références aux documents électroniques s'inspirent des schémas présentés ci-dessus selon qu'il s'agit d'une monographie ou d'un article de périodique. En lieu et place de « l'adresse bibliographique » (Lieu : édition, année), on indique la mention « Disponible sur Internet », l'adresse électronique précise (et complète) pour y accéder et, entre parenthèses, la date de *dernière consultation* du document.

ROBILLARD J. (2004). Ontologies : antinomies, contradictions et autres difficultés épistémologiques du concept. *Sticef*, 11. Disponible sur Internet : http://sticef.univlemans.fr/num/vol2004/robillard-05/sticef_2004_robillard_05.htm (consulté le 13 avril 2005).

Quand il s'agit d'un document imprimé accessible par voie électronique, un document PDF par exemple, on indique les références usuelles, en ajoutant son importance matérielle (nombre de pages) ainsi que les mentions évoquées ci-dessus.

LARIVAIN C. & CORMIER J.-Y. (2004). *Portrait des enseignants de collèges et lycées : interrogation de 1000 enseignants du second degré en mai-juin 2004*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Direction de l'évaluation et de la prospective, 182 p. Disponible sur Internet : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/dossiers/dossier163/dossier163.pdf> (consulté le 13 avril 2005).